

Contrat d'Objectifs – 2018 – 2022 - Tarn et Garonne

Nom et adresse de l'établissement

Collège du Pays de Serres
2 rue des Carmes 82110 Lauzerte

Prénom et nom du chef d'établissement

Damien HUBAUT

N° d'établissement (UAI) : 0820014V

N° de téléphone : 0563946544

Courriel : 0820014v@ac-toulouse.fr

N° de fax : 0563957043

ENT : <http://pays-de-serres.entmip.fr/>

Dernière mise à jour le lundi 23 juin 2014

Vu :

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

L'article L401-1 du code de l'éducation

Le conseil d'administration réuni le jeudi 21 juin 2018

L'établissement Collège du Pays de Serres s'attachera à mettre en place le contrat d'objectifs figurant en dernière page pour la période 2018-2022.

La rectrice

L'IA-DASEN
du Tarn et Garonne

Le chef d'établissement

Anne Bisagni-Faure

François Xavier Pestel

Damien Hubaut

Caractéristiques de l'établissement en données qualitatives

Diagnostic sur l'EPLE : Résultats scolaires, implication de l'équipe, besoin de formation, qualité de la vie scolaire, image de l'établissement...

- Taux de passage en seconde GT autour de 75%, même si au vu des effectifs réduits les chiffres peuvent varier d'une année sur l'autre.
- Taux de réussite au DNB autour de 80%.
- Equipe disciplinaire stable mais réduite. Cela signifie une implication plus importante de chacun (CA, CEC, FSE, voyages linguistiques, sorties pédagogiques...), que dans un établissement « standard ».
- Evaluation par compétences (sans note) mise en place depuis deux ans pour les classes de sixième et pour l'ensemble du collège depuis septembre 2017.
- Médiation par les pairs et Atelier de communication non-violente garantissent une ambiance sereine pour le quotidien de l'élève.
- Etablissement rural de petite taille (10 classes à la rentrée de septembre 2018), isolé géographiquement et installé sur un territoire fortement impacté par l'exode rural.

Points forts :

- Stabilité de l'équipe. Ceci facilite la communication, permet une implication importante de chacun dans la vie de l'établissement. Le Conseil Ecoles-Collège fonctionne bien avec des équipes stables depuis trois ans. Les projets pédagogiques peuvent s'inscrire sur le long terme.
- Equipe éducative dynamique : mise en place des progressions communes, des devoirs communs, de l'évaluation par compétences, de l'accompagnement personnalisé, des EPI, 100% des élèves de 3^{ème} suivent la formation PSC1...
- La petite taille de l'établissement et la stabilité de l'équipe permettent une connaissance personnalisée de chaque élève et de sa famille.

Points faibles :

- Etablissement isolé en milieu rural tant d'un point de vue culturel que psychologique et social. Il est difficile de mettre en place des partenariats, les déplacements génèrent une dépense importante pour l'établissement...
- Fort attachement de la population au territoire qui engendre un manque d'ambition et de motivation dans la construction du parcours d'orientation et de réussite.
- Etablissement très atypique d'un point de vue sociologique : en 2016 les PCS très favorisées et favorisées représentent ensemble 15.9% des élèves pour 31.6% pour la référence et les PCS moyennes et défavorisées 82.9% contre 64.5%. Ceci est à mettre en relation avec la qualité du travail personnel (apprentissage des leçons et exercices) fait par nos élèves pour qui le soutien et l'aide nécessaire apportés par la famille peuvent faire défaut.
- L'architecture même du collège est un handicap. Manque de salles de cours, absence d'une salle informatique complète (30 postes), CDI à l'extérieur de l'enceinte du collège, foyer des élèves fermé car potentiellement dangereux, température dans le hall d'accueil et les couloirs ne dépassant pas les quelques degrés en hiver, installations sportives non chauffées (températures moyennes des locaux en hiver entre -2°C et quelques degrés au-dessus de zéro !), absence d'accès pour les personnes à mobilité réduite... Par ailleurs la restructuration tant attendue de l'aile B du collège (ancien internat) est abandonnée ! Seule la partie demi-pension va être réhabilitée et la salle de permanence devrait disparaître...

Axes de développement :

- Réduire les inégalités scolaires, construire l'avenir de chacun.
- Accompagner chaque élève dans la construction de son autonomie et de sa citoyenneté.
- Promouvoir l'accès à la culture et l'ouverture sur le monde.

Contrat d'objectifs

1er levier de progrès :

Objectif :

Réduire les inégalités scolaires, construire l'avenir de chacun.

Stratégie de développement :

- Accompagner chaque élève dans sa stratégie d'apprentissage : Dispositif « devoirs faits », Accompagnement personnalisé.
- Promouvoir la lecture. Mise en place d'un dispositif de remédiation en 6^{ème}, utilisation logiciel TACIT.
- Poursuivre la politique d'acquisition d'un fonds documentaire adapté et conforter le rôle central du CDI.
- Poursuivre l'évaluation par compétences.
- Poursuivre le dispositif « choix de la voie d'orientation donné aux familles », promouvoir des parcours ambitieux, promouvoir également la mobilité géographique.

Résultats attendus :

- *Amélioration de l'attitude au travail, du comportement de chaque élève et de l'ambiance studieuse en classe et en études.*
- *Amélioration des taux de validation du Socle Commun pour le cycle 4.*
- *Amélioration du taux de réussite au DNB.*
- *Baisse du taux de réorientation en cours et en fin de seconde (Suivi de cohorte).*

2ème levier de progrès :

Objectif :

Conduire chaque élève dans l'acquisition d'une réelle autonomie et dans la construction de sa citoyenneté.

Stratégie de développement :

- Rendre l'élève acteur de sa formation et de sa réussite : dispositif « petits profs », gestion des séances de lecture, tendre vers des exigences communes à tous les enseignants...
- Favoriser les actions propres à développer l'esprit civique, le respect de l'autre, la solidarité, l'éducation au développement durable dans le cadre du « parcours santé » et du « parcours citoyen », des EPI, poursuivre la formation PSC1 pour tous, participer à des actions citoyennes solidaires.
- Poursuivre les dispositifs « Médiation par les pairs » et « Atelier de communication non-violente ».

Résultats attendus :

- *Baisse du nombre de conflits à caractère sexiste et/ou culturel. Amélioration du respect d'autrui.*
- *Développer la participation des élèves dans les instances de l'établissement et dans le pilotage d'actions citoyennes (tri alimentaire au restaurant scolaire, ...)*

3ème levier de progrès :

Objectif :

Poursuivre la politique d'ouverture culturelle et l'ouverture à l'international.

Stratégie de développement :

- Promouvoir et prioriser les activités et les sorties pédagogiques permettant au plus grand nombre d'accéder à la culture (lieux d'histoire, théâtre, cinéma, musée, manifestations culturelles, archives départementales...) en lien avec le PEAC.
- Poursuivre et promouvoir les ateliers de pratique artistique au sein de l'établissement : chorale, atelier théâtre...
- Développer la participation à des manifestations culturelles, développer l'appétence pour la lecture, conforter l'enseignement du latin.
- Poursuivre les séjours linguistiques ouverts à tout un niveau (quatrième). Poursuivre et renforcer les échanges internationaux (correspondance épistolaire, ...)
- Développer les espaces d'exposition possibles au sein de l'établissement.

Résultats attendus :

- *Augmenter le taux d'emprunt de livres (fictions ou documentaires).*
- *Maintenir les spectacles existants (théâtre et chorale) et développer un partenariat avec les chorales des établissements voisins.*